



TURBO
CEREAL
Financer autrement l'agriculture



**« Des céréales, de la solidarité, de la durabilité...
Co-Produisez vos propres céréales ! »**

Dossier de présentation 2024



Projet porté par la SCIC/SAS Turbo Cereal France - Production de céréales durable Française
Dans le cadre du développement de son capital et du soutien de ses producteurs

Avec le soutien de



SCIC/SAS Turbo Cereal France - société coopérative d'intérêt collectif/ Société par Actions Simplifiée. A capital variable
Contact : Marcel Turbaux Tél. : +33 6 14 50 23 74 Email: marcel@turbocereal.io
Siege : 4 place de l'Opera 75002 Paris - RCS Paris 828 275 602

SOMMAIRE

L'IDÉE

- 03 Des Céréales, de la solidarité et de la durabilité !
- 04 Notre manifeste
- 05 L'opportunité d'investissement dans les céréales en primeurs.

TURBO CEREAL

- 06 Une communauté

LE CADRE JURIDIQUE

- 07 Qu'est ce qu'une SCIC ou comment co-produire des céréales

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

- 08 Risques en capital
- 10 Valeurs des parts

COMMENT DEVENIR SOCIÉTAIRE

- 11 Comment souscrire !
- 12 Test d'adéquation
- 13 Mode d'emploi

L'IDÉE

Des Céréales, de la Solidarité et de la Durabilité ! ... LES MOTEURS DE VOTRE INVESTISSEMENTS !

Les céréales : qui n'a pas rêvé de produire ses céréales ? ... de manger son propre pain !

La solidarité : un investissement céréalier dans la co-production agricole engagé dans une démarche vertueuse respectueuse de l'environnement.

La raison d'être de Turbo Cereal :

La transition environnementale et sociale du secteur agricole en plaçant l'agriculteur au centre de notre agriculture et de nos paysages en lui apportant de la trésorerie, des revenus et du temps pour soi.

FAIRE ENSEMBLE :

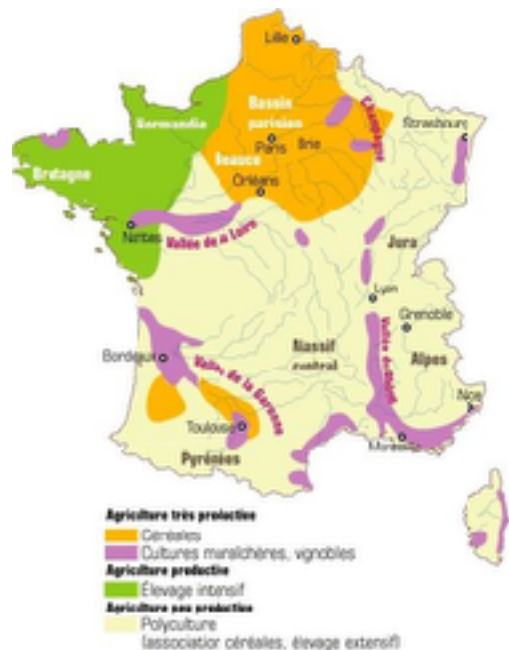
Co-produisons des céréales durable certifié en label Bas Carbone, HVE,...

Adoptons un modèle d'agriculture éthique, responsable et durable.



Contexte

Une absence de trésorerie pour plus de 69% des 260 000 producteurs de céréales avec Un contrat tri-partie (banque/collecteur) contraignant et coûteux , un marché de la data sous exploité sachant qu'un hectare de blé capte 4 à 8 fois plus de CO2 qu'il n'en émet pour produire . Enfin des rendements qui ne progresse plus depuis 15 ans



LE CYCLE DE PRODUCTION DU BLÉ

TRÉSORERIE MOYENNE POUR PRODUIRE (+75% DES PRODUCTEURS)



Notre Manifeste

Le projet de Turbo Cereal doit avoir du sens et de la cohérence.

Il repose sur des fondations forte :

La production de céréales selon une conduite en agriculture raisonnée et régénératrice, avec l'objectif de créer un label de céréales durable à impact bas carbone pour nos producteurs en leur garantissant un revenu digne.

La création d'une communauté de producteurs engagés relié entre par un réseau social digital et une plateforme de production qui contribuera à la sauvegarde d'exploitations ancestrale et de l'activité locale.

L'association avec l'ensemble des acteurs de la filière, fournisseurs, collecteurs, transformateurs autour de pratique agricole qui prennent en compte la nature et la santé des consommateurs.

Nous souhaitons ainsi partager avec le plus grand nombre, consommateurs et investisseurs une aventure agricole, humaine, technologique et responsable aux bénéfices de tous.



L'opportunité des céréales en primeurs ?



Investir dans des céréales en primeurs présente plusieurs avantages intéressants :

1. Potentiel de rentabilité à long terme : En investissant votre trésorerie disponible dans la production de céréales durables sur une période pouvant aller jusqu'à 5 ans, vous avez la possibilité de cultiver votre trésorerie et de réaliser des bénéfices sur le marché agricole.
2. Bulletin de souscription numérotées: Vous recevrez des bons numérotés liés à des contrats de production, ce qui vous offre une forme de garantie et de traçabilité. Ces bons peuvent être cédés sur le marché secondaire de gré à gré entre les membres.
3. Flexibilité dans la gestion de votre investissement : Vous avez la liberté de revendre les bons ou de choisir de vous faire livrer physiquement les céréales produites. Si vous optez pour la livraison physique, vous devrez régler un complément de prix en fonction du marché Euronext le jour de la transaction.
4. Expédition dans toute l'Europe et à l'international : La possibilité d'expédier les céréales produites dans toute l'Europe offre une large portée géographique, ce qui peut contribuer à élargir vos opportunités commerciales.

TURBO CEREAL FRANCE

Une communauté solidaire du Pain au Grain

Turbocereal° est une société SCIC coopérative solidaire à missions agricoles et citoyennes, créée en 2017, réunissant une équipe expérimentée aux profils complémentaires autour de producteurs et partenaires et des agréments et labels.

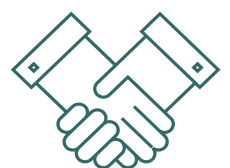
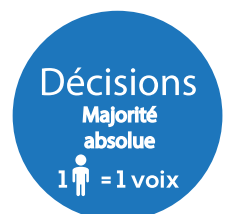
Mission:

Produire des céréales durables avec leurs données, en développant un nouveau modèle économique collaboratif viable qui redonne du pouvoir aux producteurs céréaliers, leur apporte de la valeur ajoutée et répond aux enjeux de la transition environnementale, tout en garantissant la souveraineté alimentaire française.

Objectifs :

Créer un nouveau modèle économique de production céréalière pour développer la filière grâce à l'expérience collective des adhérents tout en répondant à des critères sociaux et environnementaux (ESG).

1. Fournir du cash aux producteurs dès la semi-production pour co-produire afin de mieux partager et échanger des données.
2. Autoriser les banques à accorder des prêts CT avec sécurité des récoltes
3. Innover et optimiser pour augmenter les rendements en céréales et en crédits carbone en mettant en œuvre une IA évolutive gérée par notre réseau.
4. Permettre à chaque individu, entreprise, fonds d'investir dans la filière céréalière durable.
5. Permettre aux acheteurs locaux et internationaux de sécuriser leur approvisionnement.



Comment devenir co-producteur de céréales?

Dès l'origine, la SCIC/SAS Turbo Cereal France fait le choix de la forme juridique la plus appropriée à l'éthique voulue par ses premiers sociétaires et bénéficiaires. De forme privée et d'utilité sociale, le statut Société Coopérative d'Intérêt Collectif s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au coeur du projet. Consommateurs, Fournisseurs, Collecteurs et producteurs peuvent ainsi, s'ils le souhaitent, devenir sociétaires de la SCIC/SAS Turbo Cereal France, en acquérant au moins une part sociale à 30 €.

Une SCIC c'est :



Un statut juridique innovant : la société coopérative d'intérêt collectif créée en 2001 qui réinvente l'entreprise pour construire et gérer ensemble un projet commun, ici la production de céréales durables.



L'association de personnes de divers horizons autour d'un projet collectif en mobilisant au mieux les ressources économique et sociale du territoire



Basée sur les règles coopératives, elle a un statut de société commerciale et fonctionne comme toute entreprise.

Les SCIC sont inscrites dans une logique de développement local et durable. Ancrées dans leur territoire, elles présentent un intérêt collectif (la souveraineté alimentaire) et un caractère d'utilité sociale (le maintien du revenu des agriculteurs).

L'investissement au capital de la SCIC est considéré comme un placement original de diversification à long terme alliant plaisir, avantages fiscaux et stabilité patrimoniale.

L'objectif de la SCIC/SAS Turbo Cereal France est de devenir une structure stable et pérenne, dont l'ambition est de préserver la souveraineté alimentaire et agir dans la décarbonation. Pour autant, souscrire au capital social de la SCIC/SAS Turbo Cereal France est avant tout, un acte militant et inclut un risque financier limité à votre investissement, comme toute prise de parts sociales dans le capital d'une société.

Notice d'information investisseur

Avant toute décision, les investisseurs sont invités à prendre connaissance attentivement de la documentation mise à leur disposition : Document Synthétique d'Information, Dossier de présentation, Statuts. Conformément au I 1 de l'article L 411 2 du Code Monétaire et Financier, la présente offre est ouverte au public et d'un montant inférieur à 8 millions d'euros. Dès lors, elle ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Comment fonctionne la SCIC ?

La **SCIC/SAS Turbo Cereal France** est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut lui permet de réunir dans son sociétariat l'ensemble des acteurs impliqués dans la filière et impose un réinvestissement des bénéfices à hauteur de 57.5% dans la coopérative (réserves impartageables).

Les sociétaires sont répartis dans plusieurs catégories :

Fondateurs, Développeurs, Agriculteur, Salariés, Particuliers, Partenaires professionnels de la filière et investisseurs

Pour les Assemblées Générales, les catégories de sociétaires sont réunies par collèges de vote. La pondération des droits de vote est définie conformément aux statuts (disponibles sur demande).

Les statuts prévoient que chaque catégorie soit représentée au Conseil Coopératif de la société.

La gouvernance:

- Un Conseil Coopératif

Il est composé de 5 à 9 membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 ans. renouvelable tous les 2 ans par 2.

Le Conseil Coopératif assure l'administration et la direction de la SCIC/SAS.

- Le Président de la SCIC/SAS

Il est élu par le Conseil Coopératif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts au Conseil Coopératif et à l'assemblée des associés.

- Le Directeur Général

Il est nommé par le Conseil Coopératif sur proposition du Président.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

assemblée générale- 6 collèges

College A Fondateur	35 %
College B Developpeur	20 %
College C Salarié et agriculteurs	10 %
College D Partenaires Fournisseurs	10 %
College E Filières agricole	15 %
College F Finance	10 %

Fonctionnement gestion de parts

Cession de parts

Les associés ont droit au remboursement du montant nominal de leurs parts, déduction faite des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice.

Les parts sont librement cessibles à titre gratuit ou onéreux entre associés. La demande doit être communiquée au Conseil Coopératif qui autorise la cession.

La personne à qui vous cédez doit être majeure et être déjà sociétaire.

La loi fiscale (décembre 2015) relative à la réduction d'impôt sur le revenu de 25% des apports en capital en numéraire, donne obligation de conserver les parts sociales jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les statuts de la SCIC ne fixent eux, aucun délai d'engagement minimum de l'actionnaire.

Ainsi l'actionnaire s'il le souhaite, peut céder sa ou ses parts, au montant nominal d'achat après déduction des pertes éventuelles de l'exercice en cours.

Il peut céder ses parts à titre gracieux ou onéreux à un associé après agrément de la cession par le Conseil Coopératif. Si aucun associé ne se porte acquéreur, la SCIC a obligation de rembourser les parts dans un délai maximum de 5 ans.

Succession

La SCIC n'offre pas d'avantages fiscaux liés à la succession donc, pour transmettre les parts à ses héritiers, ce sont les mêmes règles qui s'appliquent que pour une cession normale.

Volet Fiscal

Les gratifications symboliques n'étant pas considérées comme des rémunérations, vous ne serez pas imposés sur un revenu de la SCIC.

L'avantage fiscal proposé est relatif à la loi Madelin sur la défiscalisation, au titre de souscriptions en numéraire dans une PME/PMI.

« Les contribuables domiciliés fiscalement en France peuvent bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à X % des versements effectués (jusqu'au 31 décembre) au titre de souscriptions en numéraire réalisées dans les mêmes conditions que celles prévues aux 1 et 2 de l'article 885-0 V bis, dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre de l'année de souscription ». (article 199 terdecies-0 A du Code général des impôts).

informations aux investisseurs

Les parts de SCIC peuvent être proposées à des personnes physiques et morales. L'investissement dans les parts de SCIC est réservé à des personnes qui par leurs connaissances et leurs besoins de diversification patrimoniale sont capables de prendre en compte toutes les particularités de cette forme d'investissement.

Cette SCIC ne possède aucun agrément AMF : les SCIC font l'objet d'une interdiction d'opération de publicité et d'offre au public.

De ce fait, l'identification par un formulaire est indispensable afin de faire parvenir les éléments de souscription à la SCIC.

Risque en Capital

L'investissement dans des parts de SCIC présentent différents risques notamment, la SCIC n'offre pas de garantie de capital : souscrire au capital social de la SCIC/SAS Turbo Cereal France est avant tout un acte militant et peut inclure un risque financier, comme toute prise de part sociale dans le capital d'une société. Le risque restant toutefois limité à votre apport en capital et peut être lié à une production de céréales.

Valeur des parts

La valeur des parts sociales est uniforme et fixée par les statuts à 30€.
La valeur nominale des parts sociales n'est pas indexée sur la production des céréales.

Le statut de SCIC confère à notre SCIC/SAS Turbo cereal france un statut de coopérative et en tant que tel, il ne peut y avoir de plus-value, car les parts ne peuvent être cédées au-delà de leur valeur nominale de départ.

DEVENIR SOCIÉTAIRE

Pour devenir sociétaire, vous souscrivez une ou plusieurs parts sociales à 30€ (parts de capital dans la SCIC/SAS)



Vous remplissez le bulletin de souscription avec copie de votre carte identité et justificatif de domicile et vous nous les retournez.



Notre équipe vous contact pour valider votre adhésion, votre colleges et vos choix durée et avantage,



Vous effectuer le virement sur notre compte dédié aux souscriptions

Vous recevez vos justificatifs de titres de souscription Propriétaire avec éventuellement les conditions de sortie et d'utilisation prévu et ils seront inscrit dans la blockchain sur le site Axiocap d'infogreffe.

Soutien et coproduction d'un ou plusieurs producteurs membres

Dans le cadre, d'une coproduction défini d'un ou plusieurs producteurs avec un membre investisseur, ceux ci pour vous remercier de la co-production vous ferons une gratification en vous cédant une parti de la récolte sous forme de Parts social à titre gracieux défini au contrat.

Ceux ci pourront vous être racheter ensuite par la SCIC SAS TURBO CEREAL sur le mois d'octobre défini par votre accord.

Vos garanties sur les productions

Un système de pare-feu éprouvé.



Nos producteurs associés sont des membres qualifiés situés dans les pays de la Communauté Européenne



Nos associés partenaires collecteurs sont des membres agréés situés dans les pays de la Communauté Européenne qui souhaitent acquérir des céréales durables afin d'approvisionner leur marché local.



Les contrats de producteurs sont garantis par des gages de récolte (garantie agricole) signés pour 5 ans, incluant ou non une assurance climat avec audit numérique permanent de la production.

TEST D'ADEQUATION DE L'INVESTISSEMENT

PARTS SOCIALES

à remplir avant toute souscription

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tout nouveau souscripteur est invité à remplir un test d'adéquation à l'investissement afin que la SOC puisse vous recommander une souscription adaptée à votre situation.

CONNAISSANCE ET EXPERIENCE EN MATIERE FINANCIERE

Avez-vous déjà souscrit des parts sociales au sein de Turbo Cereal ?

- Oui, combien Non

Déterminez-vous des parts sociales au sein d'une autre coopérative ?

- Oui Non

OBJECTIFS ET HORIZONS D'INVESTISSEMENT

Quels sont vos objectifs en investissant ?

- Soutenir le projet social et solidaire
 Constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment
 Assurer des revenus complémentaires réguliers
 Valoriser un capital sur le long terme

Autre :

Combien de temps envisagez-vous de conserver vos parts sociales ?

- Moins de 5 ans Plus de 5 ans

SITUATION FINANCIERE

Avez-vous conscience du risque de perdre l'intégralité de votre investissement en cas d'échec du projet ?

- Oui Non

Avez-vous conscience que le remboursement et le rachat de parts sociales peuvent être incertaines, voire impossibles ?

- Oui Non

Êtes-vous sûr que le montant souscrit n'entraînera pas, pour vous, un risque d'illiquidité (manque d'épargne disponible de type livret A) ?

- Oui Non

INFORMATION

En cas d'investissement, j'ai conscience que je peux perdre la totalité de mon investissement et que le remboursement et la revente de mes parts sociales ne sont pas garantis. Je déclare avoir pris connaissance du document d'informations générales, détaillant les risques de mon investissement.

Date :

Signature :

Etape n°1 : Demander et Remplir le bulletin ci dessus
et l'envoyer par mail:
contact@turbocereal.io



BULLETIN DE SOUSCRIPTION PARTS SOCIALES

Personne physique.
 Personne Moral

Je soussigné(e) :
Nom de naissance :
Structure , si personne morale :
Né(e) le :
Lieu de naissance :
Demeurant à :
Tél :
Courriel :

Demanda à réserver en tant qu'associé(e) de la SCIC TURBO CEREAL des céréales primeurs selon les conditions suivantes :

A l'appui de ma demande, je déclare souscrire à part(s) socialis(s), de valeur nominale de 30 euros chacune pour un montant total de euros,
versé par virement bancaire. La détention d'une part confie à son porteur les droits et obligations associés de la société.
Les associés seront convoqués chaque année à l'assemblée générale .

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et en accepter tous les termes.
 J'accepte que la coopérative ait recours aux courriers électroniques lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance.
 J'ai bien pris connaissance du fait que mon admission comme associé(e) et ma souscription au capital ne deviendra définitive qu'après agrément par le conseil d'administration de la SCIC. En cas de refus d'admission, la somme versée me sera intégralement remboursée.

Avantage fiscal : La souscription de parts sociales dans une PME de moins de 5 ans donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu au taux prévu par la loi de finances en vigueur.

Fait à Paris, le / 2024 .

Signature du souscripteur
Faire précéder la signature de la mention « »
« Le et approuvé »

Encart réservé à Turbo Cereal
Date de réception du paiement :
Date de contre-signature :
Signature du représentant légal :

SCIC TURBO CEREAL FRANCE
Ségré social : 4 PLACE DE L'OPERA 75002 PARIS
SCIC-SAS au capital variable de 4,8 ME au 31/12/2021 - N°GREIF : 828 275 602 RCS PARIS - N°F 40212
N° TVA Intracommunautaire FR2183375602

Etape n°2 : Prendre rendez vous par mail:
contact@turbocereal.io ou au + 33 3 23 51 41 84

Demandez à parler à Sylvie, Flavie ou Marcel qui vont vérifier votre capacité à investir auprès des associés de la SCIC Turbocereal en vous posant quelques questions et validant le bulletin de souscription rempli et votre college au sein de la coopérative.

Le RIB de notre compte dédié aux souscription chez Qonto vous sera donné afin d'effectuer virement avec un numero de reference vous sera transmis.



Flavie Becquet Turbaux
RH - CFO

Diplômé en gestion de patrimoine



Sylvie Landsherre
Responsable Filière



Marcel Turbaux
CEO

TURBO CEREAL FRANCE	Qonto
Coordonnées bancaires	
<hr/>	
IBAN FR76 1695 8000 0140 9076 2529 012 <small>Banque 16958 Agence 00001 Compte 40907625290 Clé 12</small>	BIC/SWIFT QNTOFRP1XXX
Titulaire TURBO CEREAL FRANCE 4 PLACE DE L OPERA 75002 PARIS 2	SWIFT <small>La banque émettrice pourrait vous demander le BIC de notre banque partenaire avant d'effectuer un virement SWIFT : TRWIBEB3XXX.</small>
<small>Domiciliation: Qonto (Ollinda SAS), 18 rue de Navarin, 75009 Paris, France</small>	
<hr/>	

Etape n°3 : Effectuer votre virement sur notre compte dédié

Après validation de votre bulletin de souscription rempli.

Le RIB de notre compte dédié aux souscriptions chez Qonto vous sera donné afin d'effectuer virement avec un numero de reference vous sera transmis.

Dès reception du virement, le bon de souscription vous sera retourné par mail validé ainsi qu'un bordereau d'ordre de mouvement extrait du site Axiocap de infogreffe.

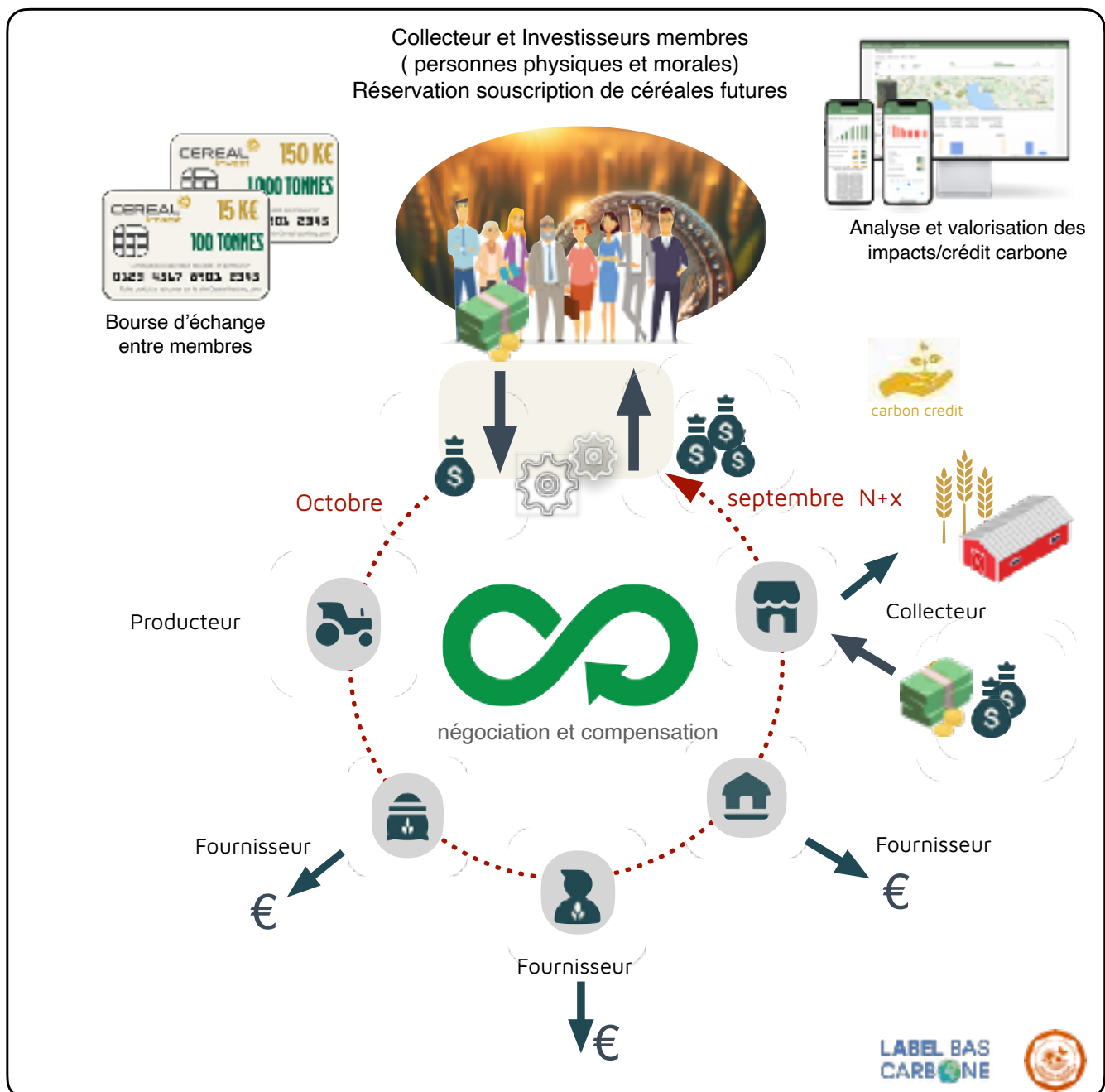
NUMERO 128	DESIGNATION DE LA SOCIETE Société coopérative d'intérêt collectif agricole à forme de S.A.S. à capital variable TURBO C.E. à R.C. de la COSEBA 10000 PARIS FRANCE R0222502 PARIS	CODE
ORDRE DE MOUVEMENT de valeurs mobilières non admises sur un marché réglementé nécessitant chez un intermédiaire saisi participant à un système de règlement et de livraison		
Montant en euros PURE 8		CUSISAME
NATURE DU MOUVEMENT : souscription		
PROVIENT : 00		
TITULAIRE		
N° de compte attribué par le titulaire :		
Nom et Prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Administrateur des Titres (N° y a lieu) :		
<small>Demande de modification de mouvement à adresser au destinataire.</small>		
BÉNÉFICIAIRE		
N° de compte attribué par le titulaire :		
Nom et Prénom (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Administrateur des Titres (N° y a lieu) :		
DATE D'EMISSIION EN COMPTE CONVENUE PAR LES PARTIES		
L'ordre est émis le 23 janvier 2024		
AVIS DU TITULAIRE		ORDRE EMIS :
NOTIFICATION REÇUE L' 08 mai 2024		À : BLES L' 08 mai 2024
INDICATION AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE L' 23 janvier 2024		Signature du Titulaire : ()
		Signature du Bénéficiaire :

() : Faire précéder l'indication de la manière suivante : Sur pour l'adresse (indiquer) (indiquer) ailleurs de la même [num] r.

Etape n°4 : Co-produisez vos céréales

A partir de votre certificat de réservation de céréales sous forme de carte de souscription, la coopérative finance la production agricole durable des producteurs adhérents et récupère le fruit des récoltes. Durant le cycle de production, La plateforme Turbo Farm suit l'ensemble de l'activité et calcul les impacts.

A la récolte, une partie de la production est souscrit des parts social qui sont offertes à l'investisseur pour sa participation.



Faites fructifier votre trésorerie avec Turbo cereal en co-produisant votre pain de demain



**INVESTIR SA TRÉSORERIE DANS LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE CE N'EST PAS QUE VERSER 30 EUROS OU 150 000 EUROS
C'EST AUSSI RÉPONDRE AU ENJEUX DES ODD**



Contact

4 place de l'opéra
75002 Paris - France

2 rue Lucien Delval
02420 Lehaucourt - France

Interlocuteurs:

Flavie et Marcel Turbaux
Sylvie Landsherre
contact@turbocereal.io
+33 3 23 51 41 84

Site internet : turbocereal.io

Réseaux sociaux :   